

Les ODD dans la politique municipale

un guide pour les municipalités avec des
exemples des Pays-Bas





INTRODUCTION

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable est un programme mondial, intégré et transformateur. Les 17 Objectifs de Développement Durable interdépendants concernent des défis réels et persistants qui se rencontrent dans la vie des gens et dans l'environnement physique, aux niveaux local et régional. Par conséquent, la réalisation des ODD dépend essentiellement des contributions actives et de l'appropriation des gouvernements locaux et régionaux, aux côtés des gouvernements nationaux, du secteur privé et de la société civile. Les autorités locales peuvent avoir un impact sur les ODD à plusieurs titres: en tant que décideurs, exécutants, investisseurs, organisateurs et facilitateurs des efforts des autres parties prenantes, pour n'en citer que quelques-uns. Les ODD touchent directement aux tâches quotidiennes telles que la prestation de services publics, la garantie d'un logement abordable et convenable pour tous, la promotion d'économies locales durables qui réduisent la pollution et les déchets, la transition vers les énergies renouvelables et la prise en charge de notre environnement (naturel). La réalisation de ces objectifs nécessite également une administration locale inclusive et transparente qui garantit l'engagement des citoyens dans la prise de décision publique.

L'Association néerlandaise des gouvernements locaux, appelée VNG, a lancé la campagne Municipalités4GlobalGoals en 2016. L'un des objectifs de la campagne est de créer une large sensibilisation aux ODD parmi les municipalités néerlandaises. Le deuxième objectif est d'offrir des conseils politiques et pratiques pour aider à rendre opérationnel le programme, qui est souvent perçu comme quelque peu écrasant. Lors de nos interactions avec les dirigeants politiques, les administrateurs et les fonctionnaires locaux, nous avons constaté que l'adhésion aux objectifs est une chose, mais que leur intégration dans le travail quotidien en est une autre. Comment aller au-delà de la présentation des icônes colorées des ODD lors d'événements publics, ou comme simples illustrations dans les plans municipaux ? Comment améliorer concrètement les pratiques existantes en fonction des ODD ? Dans la plupart des pays, le cadre législatif et politique qui guide l'action municipale n'est probablement pas fondé sur les ODD, même si les politiques et programmes nationaux peuvent avoir de fortes corrélations avec les 17 objectifs.

Cette brochure a été rédigée comme un guide pour aider les acteurs des collectivités locales à relier les ODD à leurs mandats et à leurs tâches quotidiennes, dans tous les secteurs et domaines. Dans un premier temps, la brochure peut servir de liste de contrôle pour ceux qui se demandent comment leur propre travail est lié aux objectifs. Mais l'intention est plus que cela : nous espérons inspirer les décideurs et le personnel à s'aventurer sur de nouveaux terrains, et à développer ou améliorer conjointement des politiques et des actions qui contribuent à plusieurs ODD en même temps. Nous sommes heureux de partager cette brochure avec nos partenaires internationaux. Nous souhaitons également mentionner nos collègues flamands (VMSG) dont le travail sur des questions similaires a été une source d'inspiration.

Guide d'utilisation de la brochure

Pour chacun des 17 objectifs, la brochure présente les cibles des ODD qui sont les plus pertinentes pour les collectivités locales. Le fait de préciser les objectifs spécifiques aide les parties prenantes à décortiquer les objectifs généraux et à mieux comprendre ce dont il s'agit réellement.

'Au sein du VNG, je souhaite continuer à travailler sur le lien entre cette dimension internationale et des missions telles que la transition énergétique et l'économie circulaire, les migrations et l'intégration, et le développement économique régional. En substance, c'est notre devoir : élever la coopération entre le gouvernement central et les autorités locales à un niveau encore plus élevé. Le travail des collectivités locales a une dimension de plus en plus internationale, je ne le répéterai jamais assez.'

Jan van Zanen, maire de La Haye, président de VNG

Conseil: visitez www.vng-international.nl/sustainable-development-goals pour des informations sûr :

- Que signifie être une municipalité des Objectifs Mondiaux?
- Aperçu des municipalités qui sont déjà des municipalités des ODD
- Exemples pratiques et inspiration d'autres municipalités

Pour chaque ODD, nous énumérons certains des cadres juridiques et politiques pertinents, par exemple les traités et conventions internationaux, les directives de l'UE ou l'agenda urbain (de l'UE). Dans la version néerlandaise de la brochure, cette liste est beaucoup plus longue et comprend la législation, les politiques et les programmes nationaux. Les utilisateurs de la brochure peuvent ajouter leurs propres cadres juridiques et politiques - nationaux, régionaux ou locaux.

Ensuite, nous avons dressé une liste des domaines d'intervention qui peuvent typiquement relever du mandat ou de la sphère d'influence des autorités locales et qui sont particulièrement pertinents pour atteindre cet ODD. Il est important d'intensifier les efforts dans ces domaines. Nous suggérons des lignes d'action pour rendre l'exécution des tâches plus inclusive, ou pour adopter des options politiques écologiquement durables plutôt que des approches alternatives moins durables. Les tâches et les rôles incluent également le processus interne de l'organisation municipale : par exemple, le rôle des marchés publics en tant qu'instrument de promotion de la durabilité sociale et environnementale, ou les politiques et pratiques de travail inclusives de l'organisation municipale elle-même. Bien entendu, le degré de décentralisation de la prise de décision et de la mise en œuvre varie selon les pays et les secteurs, de sorte que vous trouverez peut-être certaines suggestions plus applicables que d'autres.

Pour chaque ODD, des exemples sont donnés d'efforts supplémentaires que les collectivités locales peuvent faire, au-delà de ce qui est légalement requis. Certains de ces exemples traitent des liens avec d'autres objectifs. D'autres concernent les moyens par lesquels les autorités locales peuvent faciliter les acteurs locaux et leurs initiatives. Cette catégorie comprend également le travail dans le cadre de partenariats de ville à ville, régionaux ou internationaux pour le développement durable.

L'ambition de ne laisser personne de côté est un élément central de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Pour chacun des 17 ODD, nous avons inclus des actions qui ciblent spécifiquement la nécessité d'inclure les groupes vulnérables. Ces points sont en **caractères gras et en couleur**.

Enfin, la brochure souhaite souligner la nature intégrée des ODD. Les municipalités qui adoptent l'agenda le font souvent précisément en raison de son approche intégrée des principaux défis de notre époque. Pourtant, dans la pratique, la pensée et l'action intégrées restent souvent l'exception. Au milieu de la brochure, nous avons inclus quelques notes et suggestions concernant l'importance de dépasser les frontières sectorielles.

Les idées exposées dans cette brochure ne sont en aucun cas complètes ou exhaustives. Nous espérons que la lecture de ce petit guide incitera ses utilisateurs à approfondir et à multiplier les idées qu'il contient, et à les appliquer en coopération active avec leurs collègues, les acteurs locaux et les partenaires (inter)nationaux.

Corrélation entre les ODD et les tâches municipales

Développement social et réduction de la pauvreté : ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11

Économie durable, infrastructures et emploi inclusif : ODD 2, 8, 9, 11, 12

Environnement physique et naturel sain et sûr : ODD 2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Bonne gouvernance et transparence, participation et sécurité (numérique) : ODD 16

Partenariats et cohérence des politiques pour le développement durable : ODD 17

Les ODD avec référence de page

ODD 01

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE



8

ODD 02

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



10

ODD 03

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE



12

ODD 04

ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE



14

ODD 05

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES



16

ODD 06

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE



18

ODD 07

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE



20

ODD 08

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS



22, 26

ODD 09

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



28

ODD 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE



30

ODD 11

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES



32

ODD 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



36

ODD 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS



38

ODD 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



40

ODD 15

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, ET LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DE LA VIE TERRESTRE



42

ODD 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS



44

ODD 17

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE REVITALISER



48

ODD 01

ÉLIMINER LA **PAUVRETÉ** SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Objectifs les plus pertinents

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour)
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

- 1 a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Convention européenne des droits de l'homme
- Agenda 2030 des Nations Unies
- **Stratégie et indicateurs EU 2020**
- Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRPD)
- Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027
- Politique, législation, réglementations et programmes nationaux et décentralisés concernant la réduction de la pauvreté, le travail et les revenus, le marché du travail, le chômage de longue durée, le handicap, le conseil en matière d'endettement, les soins aux groupes vulnérables, assurance maladie travailleurs
- Régime de sécurité sociale
- Constitution



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATIONS

- Identifier l'étendue, la nature et les causes de la pauvreté (cachée) et les inégalités dans la municipalité
- En concertation avec les groupes cibles, les partenaires sociaux et les employeurs, élaborer une approche globale de la pauvreté basée sur les différentes tâches sociales
- Déploiement d'équipes sociales professionnelles multidisciplinaires de quartier en bonne coopération avec les organisations sociales, de quartier et bénévoles
- **Combattre activement la pauvreté des enfants, permettre à tous les enfants de participer à l'éducation et au sport, aux loisirs et à la culture (ODD 10)**
- Prévention de l'endettement et signalement précoce avec les écoles et autres parties ; approche intégrée et intersectorielle du conseil et coaching en matière de dette
- Informer de manière proactive les citoyens des (changements dans) les prestations et contributions municipales auxquelles ils ont droit ; simplifier l'application des minima
- Mesures pour limiter les frais de logement et de soins pour les résidents ; prévention de la précarité énergétique (ODD 3, 7, 11)
- Assurer suffisamment de logements locatifs sociaux (ODD 11)
- **Accès abordable pour tous à tous les services fondamentaux et les transports publics (ODD 11)**
- Une offre adéquate (de coaching) pour encadrer les personnes vers un travail adapté (ODD 8)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- **Soutien pour l'autonomie des groupes vulnérables ; une attention particulière pour les personnes très éloignées du marché du travail**

- Exemple : le manifeste des municipalités néerlandaises promouvant activement la mise en œuvre de la CRPD des Nations Unies
- Évaluer la politique municipale sur les effets de la pauvreté et en faire un rapport
 - Des pilotes avec une approche efficace et globale des dettes insoutenables
 - Expérience avec le revenu de base
 - **S'assurer que la municipalité ne contribue pas à l'exploitation de travailleurs vulnérables ailleurs grâce à des achats socialement responsables (ODD 8)**
 - Contribuer avec des connaissances et expertise à la coopération internationale pour la réduction de la pauvreté (ODD 17)

EXEMPLE PRATIQUE – MUNICIPALITÉ DE SÚDVEST-FRYSLÂN

La boussole ODD de la Vision Environnementale 1.0 sert de guide pour penser global mais agir local. Faisant d'une pierre deux coups, la municipalité tente de surmonter divers obstacles, comme par exemple la lutte contre la pauvreté par l'évaluation de l'offre de logements.

[En savoir plus.](#)



ODD 02

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Objectifs les plus pertinents

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Stratégie CE de la Ferme à la Table
- Législation de l'UE sur les aliments sains
- Politique nationale, législation et réglementation concernant la sécurité alimentaire et la qualité des aliments
- Programmes de nutrition saine, également pour des groupes cibles tels que les jeunes ; Exemple : City Deal 'Food on the urban agenda' « l'alimentation à l'agenda urbain » Une coopération des ministères nationaux, des provinces, des municipalités, du secteur privé et des ONG
- Cadres pour des achats et des appels d'offre socialement responsables
- Politique Agricole Commune UE
- Stratégie CE de la Ferme à la Table
- Programme LEADER/POP3 ; Pacte Vert pour l'UE
- Directive-cadre sur l'eau UE
- Directive européenne « Oiseaux » et « Habitats »
- Législation européenne et nationale sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau et émissions autorisées
- Politique, législation, réglementations et programmes nationaux et décentralisés en matière d'agriculture (durable), de conservation de la nature et de gestion de la nature agricole
- Accords nationaux sur le climat
- Politique d'autorisation municipale
- Pactes Verts et Pactes régionaux



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATIONS

- Avec des partenaires locaux tels que les écoles (de sport), les centres de santé, les commerçants et le secteur agricole, élaborer une stratégie alimentaire locale visant à favoriser des habitudes alimentaires saines et une offre d'aliments frais sains (ODD 3)
- **Inclure l'attention pour une alimentation saine et lutter contre le gaspillage alimentaire dans l'assistance (en matière de dettes) ; faciliter les banques alimentaires, les restaurants sociaux (ODD 1)**
- **Soutenir les potagers de quartier, l'agriculture urbaine, les coopératives alimentaires et la participation des groupes vulnérables à ces derniers (ODD 1, 3, 10)**

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Offrir des aliments sains et frais dans sa propre cantine
- Promouvoir l'offre d'aliments sains dans les établissements de restauration et les commerces dans tous les quartiers ; soutenir les marchés bio
- Décourager l'offre d'aliments malsains (par exemple par le biais d'une politique publicitaire, politique d'entreprise (ODD 3))
- Contribuer, par le biais d'achats responsables, à une production alimentaire équitable et durable dans le pays-même et à l'étranger ; suivre les principes FairTrade
- Renforcer la prise de conscience sur le gaspillage alimentaire dans votre propre organisation et au travers de campagnes (ODD 12)
- Contribuer à des actions pour des écoles saines
- Réduire les émissions nocives de l'élevage et des cultures arables grâce à l'information, aux incitations positives, à la réglementation et à l'application, au moins sur la base de normes juridiques (ODD 3, 6, 12, 15)
- **Fournir un espace (de planification) aux entreprises agricoles pour des modèles de revenus plus larges (par exemple, soins, loisirs à petite échelle, fonction de magasin) (ODD 3, 8, 9)**

- **Aider les start-ups (durables) et les petites entreprises avec des terres**
- Fournir un espace pour l'agriculture basée sur la terre et les initiatives innovantes telles que l'agriculture soutenue par la communauté, les forêts vivrières, les nouvelles cultures ; stimuler les chaînes courtes et les produits régionaux (ODD 8) et la gestion de la nature agricole (ODD 15)
- Explorer les opportunités de réduction de CO2 et de production d'énergie durable dans le secteur agricole et horticole (ODD 7, 13)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Soutenir activement la transition vers une agriculture (circulaire) intégrant la nature par le biais d'une politique environnementale, de subventions, d'une politique de baux, d'échange de terrains, de formations et d'un rôle de liaison ; lier cette transition dans des processus axés sur la zone à des défis tels que le climat, la récupération de la biodiversité, la qualité du paysage et les modèles de revenus durables pour les agriculteurs (ODD 8, 15)
- Pacte régional **Agriculture incluant la nature**
- Durabilité et assainissement des étables pour réduire les émissions (ODD 3)
- Mesurer les émissions avec les entreprises et les habitants ; définir des zones sans pesticides (ODD 3)

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ DE LEYDE

À Leyde, la disponibilité et l'accessibilité d'une alimentation de qualité pour tous sont garanties par l'agriculture urbaine. Le parc de légumes Bontekoe est situé dans un quartier à faible revenu et permet aux gens de cultiver et de récolter leur propre nourriture tout en augmentant l'autonomie et le sens de la communauté des gens. [En savoir plus.](#)

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN **BONNE SANTÉ** ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Objectifs les plus pertinents

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027
- Lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air extérieur
- Lois et réglementations nationales concernant la santé publique, les soins de santé
- Politique et règles de prise en charge des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les malades de longue durée, les personnes handicapées, les groupes à faible revenu, les immigrants
- Politiques et programmes pour un mode de vie sain, prévention des problèmes de santé, sport
- Régimes nationaux et décentralisés d'assurances maladies
- Législation environnementale nationale et règles et programmes pour un air, une eau et un sol sains



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATIONS

- **Offrir des soins personnalisés abordables à temps avec des équipes locales professionnelles et des partenaires de la chaîne de soins**
- **Contre les inégalités socio-économiques de santé (ODD 1, 10)**
- Bonne régie du processus global de prise en charge et d'accompagnement des groupes vulnérables (ODD 1)
- Éviter les longs délais d'attente dans les soins de santé (mentale)
- Attention à la relation entre les soins et la sécurité (par exemple, des personnes désorientées) (ODD 16)
- Élaboration d'accords locaux sur la prévention de l'obésité, du tabagisme et de la consommation excessive d'alcool, en collaboration avec les partenaires sociaux
- **Promouvoir des modes de vie sains par le biais de la politique environnementale** : des installations accessibles et abordables pour les sports, les loisirs et les réunions dans tous les quartiers ; réseau de sentiers pédestres et cyclables ; aménagement attrayant, vert et sûr de l'espace public (ODD 11, 15) ; réduire la pollution environnementale, le bruit et les nuisances (ODD 9, 12)
- Assurer l'offre d'aliments frais et sains (ODD 2)
- Augmenter la couverture vaccinale
- **Soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ; combattre la solitude ; offrir des activités journalières significatives, même dans les petites structures**
- Prendre en commun accord avec les partenaires (de soins) des mesures axée sur la prévention et le traitement de la toxicomanie
- Assainissement des sols, avec priorité sur les sites d'urgence humanitaires
- Établir des zones environnementales et réduire les particules fines provenant du trafic, de l'industrie, de l'agriculture et de la combustion du bois

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Placer autant que possible la demande de soins au centre des choix de soins locaux, ne pas laisser les coûts être le principe directeur
- Appuyer l'initiative des résidents sur les soins et le bien-être
- **Proposer une assurance maladie collective locale pour les groupes vulnérables (ODD 1, 10)**
- Soutien municipal pour le bénévolat
- **Une attention particulière pour les titulaires de statut ainsi que les femmes et filles issues de l'immigration (ODD 5, 10)**
- Exemple : objectif de la ville d'Utrecht pour une vie urbaine saine « **healthy urban living** »
- Soutenir les fondations et organisations locales qui contribuent aux soins de santé ailleurs dans le monde (ODD17)
- Fournir des cadres non statutaires pour un air et un cadre de vie sains

ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE **ÉDUCATION** DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Objectifs les plus pertinents

- 4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6. D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a. Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- [Déclaration d'Incheon pour l'Éducation 2030 de l'UNESCO](#)
- Lois et réglementations nationales et programmes concernant l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement obligatoire, l'enseignement professionnel et supérieur, etc.
- Programmes pour prévenir l'abandon scolaire prématuré, l'égalité des chances dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie
- Agenda éducatif régional ou local du capital humain



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Application de la scolarité obligatoire, prévention de l'abandon scolaire prématuré
- Assurer une offre adéquate et inclusive d'éducation et de soins préscolaires et de la petite enfance, également dans les zones à faible densité de population
- **En concertation avec les écoles et les parents, prendre des mesures pour lutter contre la ségrégation dans l'éducation et promouvoir l'égalité des chances (ODD 10)**
- **Permettre la participation de tous les enfants aux sports, voyages scolaires et autres activités (ODD 1)**
- Contribuer à un travail de jeunesse efficace
- Stimuler une bonne connexion entre l'offre d'enseignement (professionnel) et le marché du travail local / régional (ODD 8); coordination régionale de l'offre éducative
- Investir dans des lieux scolaires sûrs, sains, durables et accessibles, avec connexion aux transports en commun et aux installations sportives (lien avec ODD 3, 7, 11)
- Fournir des terrains de jeux sûrs et attrayants
- **Développer une approche du faible niveau d'alphabétisation et des retards linguistiques (ODD 1, 5, 10)**
- **Bonne gamme d'enseignement (linguistique) et de formation continue pour les réfugiés et les titulaires de statut, hommes et femmes (ODD 5, 10)**
- Offrir de nombreuses opportunités de développement à tous les employés de la commune (ODD 8)
- Mesures pour remédier à la pénurie d'enseignants, par exemple en fournissant des logements abordables (ODD 11)
- **Initiatives permettant aux enfants handicapés et non handicapés d'apprendre et de jouer ensemble. Plans d'action nationaux pour l'égalité des chances dans l'éducation (coopération entre les autorités nationales et locales aux Pays-Bas) telles que 'Samen naar school klassen' « ensemble en classe » et SamenSpeelAkkoord « Accord Jouer Ensemble » (ODD 10)**
- **Attention pour la résilience à l'école**
- Utilisation de **cours d'école vertes** et de zones sans voiture autour des écoles (ODD 3, 13, 15)
- **Crédit pour les jeunes pour terminer leurs études ; s'assurer que les contributions des parents sont volontaires et pas trop élevées (ODD 1, 10)**
- Assurer une offre d'éducation à la nature et au développement durable avec les écoles, les organisations pour la nature et l'environnement ainsi que les fermes pédagogiques (ODD 7, 12, 13, 15)
- Collaborer avec les écoles sur la citoyenneté mondiale et les activités des jeunes autour des objectifs de développement durable
- Soutenir les fondations et organisations locales contribuant à une bonne éducation ailleurs (ODD 17)

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ DE NOORDENVELD

Pour garantir que les enfants acquièrent en permanence des connaissances, des connaissances et des compétences tout au long de leur parcours scolaire, l'Alliance ODD a été adoptée. Lors de la Journée d'action ODD de 2020, un certain nombre d'enfants, de membres du conseil d'administration et de directeurs d'écoles primaires et secondaires ont signé l'alliance. [En savoir plus.](#)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Soutenir les pilotes et les « laboratoires vivants » pour une éducation innovante
- Engagement actif pour la préservation des bibliothèques de quartier et de village

ODD 05

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Objectifs les plus pertinents

- 5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et

aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

- 5.b. Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- Stratégie de l'UE pour l'égalité des genres 2020-2025
- Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et pilote CCRE pour des indicateurs adaptés
- Fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027
- Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et Programme d'action de Beijing
- Organisme et code pour signaler la violence domestique et la maltraitance des enfants
- Politique nationale, législation, programmes et instruments de suivi en matière d'émancipation et d'égalité des sexes
- Chartes nationales sur la diversité
- Programmes tel que Programme **Pas de Bébé** pour le Moment aux Pays-Bas à travers lequel le gouvernement local et national aide les personnes vulnérables à faire un choix conscient du moment où elles souhaitent avoir des enfants



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Attention à l'égalité des sexes dans la politique municipale; une attention particulière aux situations où 1 personne rassemble de multiples vulnérabilités, par exemple des femmes handicapées et issues de l'immigration**
- Assurer des rues et des espaces publics sûrs et suffisamment éclairés (ODD 11)
- Combattre la traite des êtres humains, avec une attention toute particulière à la traite des êtres humains dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile
- En consultation avec les professionnel (le) s du sexe, garantir des lieux de travail sûrs et une protection contre l'exploitation et la violence (ODD 16)
- Coopération avec les partenaires sociaux pour identifier et combattre la violence (domestique) et l'exploitation sexuelle ; fournir un abri (d'urgence) sûr
- Promouvoir l'indépendance économique et l'entrepreneuriat des femmes (ODD 8)
- Promouvoir la participation des femmes, y compris les femmes peu qualifiées et issues de l'immigration, aux activités locales, au marché du travail, aux fonctions sociales et publiques
- Offrir des formations pertinentes, y compris des compétences informatiques (ODD 4)
- Offrir des services de garde d'enfants abordables
- En tant qu'employeur, payer la même rémunération aux hommes et aux femmes pour un travail égal et garantir une représentation égale des femmes aux postes de direction ; offrir la possibilité de travailler à temps partiel (ODD 8)
- Promouvoir la participation active et proportionnée des femmes à la politique et à la gouvernance locales (ODD 10, 16)

- Achats socialement responsables, en tenant compte des conditions de travail dans les pays de production comme dans l'industrie du vêtement ; utiliser des labels de qualité (ODD 8)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Expérience de revenu de base pour réduire l'écart entre le travail rémunéré et non rémunéré (ODD 1)
- Adhérer à '**Municipalité Safe Streets**' « Rues Sûres » : programme de UN Women NL
- Attention pour les femmes vulnérables et les femmes issues de l'immigration lors de l'accès à la contraception et aux soins de santé sexuelle
- Ouvrir la discussion sur le harcèlement sexuel dans les lieux publics entre différents groupes de population
- Suivre les principes Commerce équitable
- Soutenir les fondations et organisations locales qui œuvrent pour l'égalité des sexes aux Pays-Bas et ailleurs (ODD 17)



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

Objectifs les plus pertinents

- 6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5. D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière
- 6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a. D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui

concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Directive-cadre de l'UE sur l'eau
- Objectif : d'ici 2027, une eau propre et saine dans tous les pays européens
- Directive européenne sur les eaux usées urbaines
- Législation et réglementations nationales et décentralisées, accords administratifs et programmes de mise en œuvre pour la sécurité de l'eau, qualité de l'eau et gestion de l'eau
- Législation et planification environnementales
- Programmes pour une utilisation responsable et économique de l'eau
- Feuilles de route nationales et cartes d'opportunités sur la chaîne des eaux usées



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Empêcher l'arrêt de l'eau en cas de dette (ODD 1)**
- Collecte et évacuation des eaux usées urbaines
- Collecte et traitement efficaces des eaux pluviales de ruissellement, en déconnectant l'eau de pluie du système d'égouts
- Assurer une bonne gestion du niveau d'eau, dans une optique de protection de la nature
- Mesures de restauration de la qualité biologique et chimique des eaux souterraines et de surface
- Stimuler une utilisation efficace de l'eau dans votre propre organisation et dans les entreprises et les résidents locaux
- Sensibilisation et priorisation de l'utilisation des eaux souterraines et de surface en cas de sécheresse persistante
- Adapter la conception des infrastructures à l'humidité et à la sécheresse attendues (ODD 9, 11, 13)
- Mettre en place des zones tampon aquatique et des réservoirs en combinaison avec des tâches telles que la verdure et les loisirs (ODD 13, 15)
- Protéger la qualité de l'eau grâce à des mesures à la source telles que la construction avec des matériaux inoffensifs ; attention particulière aux nouvelles substances toxiques

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- **Rendre l'espace public inclusif avec des robinets d'eau et des toilettes publiques, y compris suffisamment de toilettes pour les femmes et des toilettes de genre neutre (ODD 3, 10, 11)**
- Promouvoir des projets pilotes avec la réutilisation de l'eau dans les pôles d'entreprises et à travers une purification décentralisée de l'eau à petite échelle, également au niveau des quartiers
- Utilisation d'eaux usées (purifiées) comme, par exemple, eau d'irrigation ou eau de loisirs urbaine
- Amélioration de la qualité écologique de l'eau grâce à la construction de berges respectueuses de la nature et à la restauration des cours d'eau ; restauration de l'habitat des animaux et des plantes (ODD 15)
- Coopération régionale sur la qualité de l'eau
- Pilotes avec charges d'égout variables
- Réutiliser l'eau dans les bâtiments municipaux
- Participer à des projets et réseaux de coopération internationale (ODD 17)

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ DE GILZE EN RIJEN

Le municipalité de Gilze en Rijen a établi un document de cours durable qui est une boussole dans le domaine du climat, de l'énergie et de l'économie circulaire. L'association Nature et Paysage de Gilze en Rijen a élaboré un plan pour transformer le Gilzewouwerbeek, qui n'est plus qu'un fossé, en une vallée. L'eau est retenue dans la zone pour restaurer les valeurs naturelles. [En savoir plus.](#)



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Objectifs les plus pertinents

- 7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3. D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Accord de Paris sur le climat
- Pacte Vert pour l'Europe
- EU Connecting Europe Facility (CEF)
- Politique nationale de l'énergie et du climat, objectifs nationaux en matière d'énergie propre
- Stratégie nationale et décentralisée et programmes (de subvention) pour augmenter la part d'énergie durable
- Programme Quartiers sans gaz naturel
- Pactes Verts, Pactes Régionaux
- Indicateurs et labels pour la construction et les bâtiments durables, par exemple **BREEAM**. Méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments « Building Research Establishment Environmental Assessment Method »
- Instruments tels que, aux Pays-Bas, le Baromètre environnemental et l'Échelle de performance CO2
- Codes de conduite et lignes directrices pour la production à grande échelle d'énergie durable et la participation des habitants à ce projet



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Prévenir la précarité énergétique et la coupure de l'énergie pour les ménages en raison de retards de paiement, veiller à ce que les équipes de quartier y prêtent attention (ODD 1)**
- Assurer une régie active de la durabilité énergétique de l'environnement déjà bâti, et à la fois du parc immobilier existant et des nouvelles constructions (climaticquement neutres et positives), au moyen de conseils indépendants, prêts, programmes de subventions ; décharger les résidents et les entreprises
- **Veiller avec les associations d'aide au logement que les locataires sociaux puissent également bénéficier de la transition énergétique (ODD 1,10)**
- Des efforts ambitieux pour économiser l'énergie, également dans le but de réduire les coûts pour les résidents (ODD 1)
- Relier la transition énergétique avec le fait de rendre les maisons plus durables et plus confortables pour la vie, la construction circulaire et la rénovation des quartiers (ODD 11, 12)
- Recensement participatif du potentiel (spatial) pour la production, le stockage et le transport d'énergies renouvelables en relation avec d'autres tâches régionales (ODD 2, 13, 15)
- Établir des règles claires pour la participation de l'environnement à la conception et à l'utilisation de la production à grande échelle ; partager équitablement les avantages et les charges (ODD 10, 16)
- Stimulation des coopératives énergétiques et initiative des habitants (ODD 16)
- Élaboration et mise en œuvre d'une vision de transition pour la chaleur ; l'introduction de sources de chaleur durables sur une base de quartier, utilisant la chaleur résiduelle et le gaz vert via les réseaux de chaleur
- Conception et gestion durable de l'immobilier municipal et social

- Utilisation maximale des toits pour la production d'énergie solaire ; effort stratégique pour renforcer la capacité du réseau, également dans les zones rurales

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Définir des objectifs (intermédiaires) ambitieux pour une municipalité énergétiquement et climaticquement neutre
- Utilisation et apprentissage des projets pilotes et exemples
- Soutenir les minima
- **Se chauffer à moindre frais (ODD 1)**
- Réduction sur le prix du terrain ou taxe foncière pour les maisons climaticquement neutres et productrices d'énergie
- Acheter de l'électricité verte en tant que municipalité ; utiliser uniquement de la biomasse durable, prévenir la déforestation (ODD 15)
- Décourager les portes ouvertes des magasins et les radiateurs de terrasse

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ D'EMMEN

À Emmen, une initiative a été mise en place qui vous permet de générer votre propre énergie avec d'autres villageois et voisins. Les aménageurs de champs solaires ou parcs solaires mettent 20 % de leurs parcs solaires à disposition des habitants, qui s'organisent en coopérative. [En savoir plus.](#)

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Objectifs les plus pertinents

Croissance économique durable et inclusive

- 8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- [Cadre du programme des Nations Unies sur 10 ans pour la production et la consommation durables](#)
- Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027
- Programme européen InvestEU 2021-2027
- Pacte Vert pour l'Europe
- Politique structurelle économique nationale et décentralisée, politique du marché du travail
- Stratégie de développement économique régional et local (spatial), programmes visant à soutenir les PME, renforcement du marché du travail local / régional
- Pactes Régionaux et Pactes Verts
- Politique et stratégie pour promouvoir une économie circulaire
- Politiques nationales et locales de responsabilité sociale des entreprises et d'achat;
- [26 000 ISO](#)
- Politique et réglementation des loisirs touristiques



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Sur la base d'une analyse conjointe des opportunités et des obstacles, coopération régionale sur les conditions d'un développement économique durable, par exemple à travers des clusters (d'innovation) locaux et régionaux
- Lier l'agenda économique aux investissements dans la transition énergétique, l'adaptation au climat, l'économie circulaire (ODD 7, 12, 13)
- Un dialogue actif avec les entrepreneurs (associations)
- Relier l'offre et la demande sur le marché du travail grâce à un « agenda du capital humain » ; créer activement des liens entre les entreprises et l'éducation, notamment par le choix, la planification et la conception des emplacements des écoles et des campus
- Assurer un climat d'affaires et d'implantation attractif, avec de la verdure, des habitations et des offres culturelles variées ; fournir des connexions (numériques) et la connexion des lieux de travail aux transports publics (ODD 11)
- Gérer les espaces (commerciaux) inoccupés
- Soutenir les PME dans la numérisation et l'innovation et dans la recherche de bons collaborateurs
- Soutenir les start-ups, également avec des lieux de travail abordables
- Faire des achats socialement responsables et stimuler la RSE dans les entreprises locales
- Stimuler le tourisme et les loisirs durables dans la région, grâce, entre autres, à un réseau attractif de sentiers pédestres et cyclables, reliés à des restaurants, musées, boutiques

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

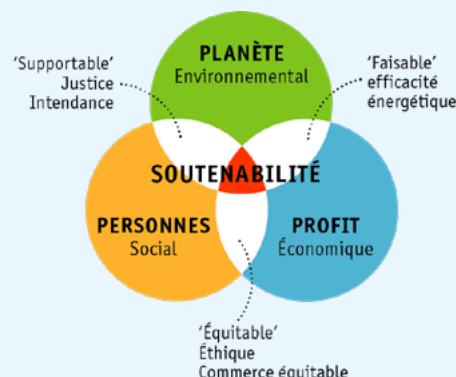
- Participer à un pacte régional d'innovation tel que dans la province de [Friesland](#)
- Une plateforme en ligne pour connecter l'offre et la demande, telle que le [Campus à talents](#) à Oss et [SDG Lokaal Oosterhout](#)
- Lier le soutien local aux entreprises à leur engagement en faveur du développement durable
- Promouvoir la certification de durabilité pour les entreprises, la restauration et les lieux de loisirs (ODD 12)
- **Promouvoir l'entrepreneuriat social (ODD 8)**
- Lier les permis pour les festivals et (les sites d') événements aux efforts sur l'emploi local, les effets positifs pour les résidents locaux et la lutte contre les perturbations pour les personnes et la nature



LES ODD : UN AGENDA INDIVISIBLE QUI APPELLE DES APPROCHES DE GOUVERNANCE INTÉGRÉES

L'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable stipule, dans son introduction, la nature intégrée et indivisible des 17 ODD. Le respect et la concrétisation des liens entre les objectifs sont d'une importance cruciale pour garantir la réalisation de l'objectif de l'agenda. Le développement local durable nécessite une approche qui lie et équilibre le développement social, le développement économique, la gestion environnementale et la gouvernance locale.

La figure ci-dessous illustre les chevauchements entre les piliers « classiques » sur les personnes, la planète et la prospérité. L'intégration partielle se produit lorsque deux d'entre eux se rencontrent. Le développement durable est l'endroit où ces trois piliers se recoupent.



Un défi pour les pays européens

Les États membres de l'UE dont le PIB est élevé obtiennent généralement de bons résultats en matière de développement économique et de productivité, de réduction de la pauvreté et de services sociaux. Pourtant, cela ne suffit pas à rendre leur trajectoire de développement durable. Dans une grande partie de l'UE, des indicateurs de bien-être économique élevés vont de pair avec des performances médiocres en ce qui concerne les objectifs planétaires, mettant ainsi en péril la viabilité à long terme du développement. Un bon niveau général de services sociaux n'est pas non plus une garantie du caractère inclusif des sociétés. En effet, certains des pays les plus riches de l'UE ont des sociétés où les inégalités sont profondément ancrées, par exemple en ce qui concerne la richesse, le marché du travail et du logement, l'éducation ou la représentation dans les organes de décision, y compris au niveau local. L'équilibre des dimensions nécessite un engagement actif et une conception. Dans cette brochure, de nombreuses suggestions sont proposées pour relier les différents aspects du développement durable dans la politique et la pratique municipales.

Dépasser les frontières sectorielles

En 2016, les signataires du nouvel agenda urbain d'HABITAT III se sont engagés à un changement de paradigme urbain qui réadaptera la manière dont les établissements humains sont planifiés, financés, développés, gouvernés et gérés, en adoptant des « approches durables, centrées sur les personnes, adaptées à l'âge et au genre et intégrées ».

Le pacte d'Amsterdam, qui est à la base de l'agenda urbain de l'UE, reconnaît que « la complexité des défis urbains nécessite l'intégration de différents aspects politiques pour éviter des conséquences contradictoires et rendre les interventions dans les villes plus efficaces ». Pourtant, la pensée et la pratique intégrées sont encore souvent l'exception dans la pratique.

Toutes les municipalités connaissent bien les problèmes découlant d'une communication et d'une coopération internes et externes insuffisantes. Les différentes unités ont tendance à se concentrer sur leurs propres objectifs et budgets, sans tenir compte des objectifs des autres départements. Par exemple, le bien-être social et l'environnement physique sont souvent gérés comme des piliers complètement séparés. Même au sein de ces zones, les frontières sont fréquentes. Pour les ménages vulnérables, l'accès à l'emploi, la sécurité sociale, les questions de santé et le logement abordable sont des préoccupations interdépendantes. Les revers dans un domaine peuvent facilement déclencher des problèmes dans d'autres. Pourtant, dans l'administration publique, ces domaines sont souvent examinés séparément par différentes unités. De même, l'aménagement du territoire souffre d'un manque d'intégration. Les planificateurs se concentrent souvent sur un nombre limité de fonctions. La planification intégrée exige une perspective pluridisciplinaire et la recherche de synergies actives.

L'expertise et les objectifs propres à chaque secteur restent importants. Mais il est impératif que les acteurs travaillant dans des secteurs spécifiques examinent avec ouverture d'esprit la manière dont leurs projets ou objectifs peuvent être alignés sur ceux des autres. Par exemple, investir dans un système de transport public écologiquement propre et inclusif peut permettre de : réduire les émissions de carbone, réduire la pollution atmosphérique, fournir un large accès public aux centres-villes et éviter que les zones centrales soient fortement encombrées par le trafic automobile. Cela permet de créer des espaces publics attrayants et verts.

La prise de conscience des contributions que les citoyens et les communautés engagés peuvent apporter eux-mêmes pour améliorer leurs quartiers et promouvoir la durabilité sociale et environnementale est de plus en plus importante. Par exemple, en verdissant les espaces publics, en organisant des services de soins à domicile alternatifs ou en créant des coopératives énergétiques locales. En effet, dans de nombreux quartiers et villages, ce sont ces initiatives citoyennes qui permettent d'amorcer une transition entre les approches sectorielles descendantes et les approches locales ascendantes et centrées sur les personnes.

Les administrations municipales et le secteur privé doivent travailler en partenariat les uns avec les autres, avec la société civile et les communautés pour identifier et mettre en œuvre des solutions durables qui répondent aux besoins des gens. Il est essentiel d'impliquer directement les gens dans la prise de décision pour fixer les bonnes priorités.

En somme, les approches intégrées exigent des collectivités locales qu'elles pensent et agissent différemment et qu'elles renforcent leurs capacités à interagir avec d'autres parties prenantes au sein et en dehors de leur propre organisation. L'expérimentation d'approches conjointement avec les communautés dans le cadre de projets locaux peut être un excellent moyen d'y parvenir. Les municipalités peuvent également mettre au défi les agences exécutives, les prestataires de services, les fournisseurs et les développeurs de projets de montrer comment leurs plans pourraient contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs.

Le cadre des ODD est d'une grande utilité dans ce processus. Il peut servir de point de départ pour décider des valeurs communes et des objectifs à long terme. Il peut également contribuer à garantir que toutes les dimensions pertinentes sont prises en compte, et à identifier les synergies et les compromis possibles. En cas de compromis, les ODD peuvent contribuer à équilibrer les différents intérêts. Enfin et surtout, les ODD peuvent être utiles dans un processus de suivi et d'apprentissage conjoint.

ODD 08 LA SUITE

PROMOUVOIR UNE **CROISSANCE ÉCONOMIQUE** SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Objectifs les plus pertinents

Travail honnête pour tous

- 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027
- Principes directeurs de l'OECD
- Politique, législation, réglementations et programmes nationaux et décentralisés concernant le travail et les revenus, le marché du travail, la réduction du chômage, le soutien social
- Convention des Nations Unies sur le handicap
- Plans d'emploi nationaux ou décentralisés, investissements dans l'emploi pour les groupes vulnérables et les jeunes, programmes contre l'abandon scolaire prématuré
- Programmes d'entrepreneuriat social
- Législation, programmes et clauses relatives à la responsabilité sociale des entreprises (internationales) et aux achats
- Lois et réglementations nationales concernant le travail et le logement des migrants



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Accompagner les personnes éloignées du marché du travail qui peuvent travailler sur la base d'une approche intégrée d'un travail adapté et permanent : offrir un coaching professionnel actif et trouver des solutions sur mesure (ODD 1,3,4)**
- **Effort supplémentaire pour les personnes très éloignées du marché du travail, telles que les personnes peu scolarisées, ayant peu d'expérience professionnelle, des dettes ou des problèmes de langue (ODD 10)**
- Assurer une bonne connexion entre l'offre éducative et le marché du travail local
- **Proposer des lieux de travail protégés**
- **Garantir l'accès aux lieux de travail pour les personnes handicapées (ODD 10)**
- Augmenter les chances des titulaires de permis de travailler convenablement grâce à l'enseignement (linguistique) et à la formation continue (ODD 10)
- Avoir de bonnes pratiques d'emploi en tant que municipalité : **promouvoir la diversité et employer des personnes handicapées ou issues de l'immigration**
- Offrir un environnement de travail sûr et sain (ODD 3)
- Garantir un logement et des conditions de travail décentes aux travailleurs migrants (ODD 10)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- **Encourager les entreprises à employer des groupes défavorisés via le critère de rentabilité sociale dans les appels d'offres ; prêter attention aux conditions d'emploi du personnel dans la politique de localisation**
- Soutenir et contracter des entrepreneurs sociaux : voir par exemple le programme [Eindhoven](#)
- Suivre les principes FairTrade, développer des critères de droits humains pour le soutien municipal aux entreprises locales

- Encourager les fournisseurs à participer à des initiatives et à des pactes reconnus de la chaîne pour lutter contre le travail forcé, comme pour les vêtements et la [Pierre naturelle équitable](#)

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ D'OOSTERHOUT

Oosterhout SDG relie les citoyens, les entreprises, l'éducation et les bénévoles via une plateforme en ligne pour atteindre des objectifs économiques, sociaux et écologiques durables. Les ODD en sont le fondement, étant l'un des principaux moteurs de la feuille de route et de la plate-forme pour la transition énergétique pour l'entrepreneur durable.

[En savoir plus.](#)



BÂTIR UNE **INFRASTRUCTURE** RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER

Objectifs les plus pertinents

- 9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
- 9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
- 9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Programme européen InvestEU 2021-2027
- Programme européen Horizon Europe 2021-2027
- EU Connecting Europe Facility (CEF)
- Pacte Vert pour l'Europe
- Convention des Nations Unies sur le handicap
- **Norme informatique pour construire accessible**
- Politique industrielle nationale et décentralisée et politique des infrastructures et des transports ; programmes d'investissement et programmes de mise en œuvre d'infrastructures durables
- Législation et réglementation sur la nature et l'environnement, politique environnementale
- Accords, pactes et stratégies nationaux et décentralisés en matière de réduction des émissions, d'énergie propre et d'utilisation des matières premières
- Pactes urbains, Pactes Verts et Pactes Régionaux
- Pactes multipartites **pour rendre les zones d'activités plus durables**
- Certification de durabilité dans la construction telle que **BREEAM**, utilisation de labels tels que FSC et des indicateurs de durabilité Méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments « Building Research Establishment Environmental Assessment Method »
- Instrument : **Guide de l'environnement Secteur de l'ingénierie durable des sols, des routes et de l'ingénierie civile donnant un aperçu de la durabilité et de l'intégrité d'un projet ou d'un développement de zone, en mettant l'accent sur les personnes, la planète et le profit**



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Construction et entretien de bâtiments et d'infrastructures publics sûrs, durables et accessibles**
- Fournir un espace pour les entreprises et les lieux de travail, en fonction de l'agenda économique local et du marché du travail
- Lors de la construction ou de la refonte de zones industrielles, se concentrer (au minimum) sur les exigences légales de durabilité et évaluer les plans d'effets environnementaux ; travailler avec les initiateurs sur une durabilité maximale et une valeur ajoutée sociale ; mise en place d'un comptoir municipal de développement durable (ODD 7, 12, 13, 15)
- Travailler avec les entreprises et les acteurs de la chaîne pour promouvoir l'innovation durable et mettre en œuvre des accords sur le climat, les matières premières et l'économie circulaire
- Stimuler la mobilité durable, inclure l'infrastructure de recharge pour le transport électrique (fret) et l'infrastructure de recharge dans les nouvelles constructions
- Augmenter l'accessibilité (numérique), également dans les zones rurales
- Faciliter les hubs verts, les usines de développement durable, les zones pilotes
- Assurer une bonne coordination autour des infrastructures souterraines et lutter contre l'encombrement

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Inclure les aspects écologiques et sociaux de la durabilité dans les investissements municipaux, en utilisant des instruments tels que **BREEAM**.
- Promouvoir l'utilisation de matériaux circulaires et de la construction intégrant la nature (ODD 3, 12, 13, 15) ; **Green Deals infranatuur** « Pacte Vert Infranature »

- **Offrir des opportunités d'emploi à des personnes éloignées du marché du travail lors de la construction d'infrastructures (ODD 8)**
- Offrir une marge d'expérimentation là où les règles existantes vont à l'encontre de la durabilité
- Etudier les possibilités de construction en bois sans conduire à la déforestation (ODD 15)
- Résoudre les obstacles liés à la mobilité grâce à des accords pour voyager moins, plus propres et plus intelligemment (en dehors des heures de pointe)
- Protéger le paysage ouvert important en utilisant au maximum et en revitalisant les bâtiments / sites existants et un choix optimal d'activités commerciales coordonnées au niveau régional ; prévention de « l'emboîtement » (ODD 11, 15)



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Objectifs les plus pertinents

- 10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme
- Agenda urbain pour l'Union européenne
- Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027
- **Agenda 21 for Culture**
- Convention des Nations Unies sur le handicap
- Constitution
- Législation anti-discrimination nationale et décentralisée, législation relative au soutien social et à l'égalité des chances, émancipation
- Manifestes du gouvernement local pour répondre à la Convention des Nations Unies sur le handicap, comme aux Pays-Bas **le Manifest Iedereen doet mee!** « Tout le monde participe ! » **Et le Guide VNG Agenda Inclusion Locale**
- **Codes sur la diversité et l'inclusion**
- Règles d'achat socialement responsable
- Politique fiscale et des revenus, sécurité sociale
- Convention des Nations Unies sur les réfugiés
- Législation et accords administratifs concernant la migration (de travail), l'accueil des réfugiés, des demandeurs d'asile
- Agenda de la Ville UE : **Partenariat Inclusion des migrants et des demandeurs d'asile**



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Promouvoir une société inclusive en identifiant les groupes vulnérables, en développant et en mettant en œuvre un programme d'inclusion local avec eux
- S'assurer que tous les services municipaux sont inclusifs ; être attentif à une éventuelle discrimination
- Prendre le contrôle de l'ensemble du processus de prise en charge et d'accompagnement des groupes vulnérables et collaborer activement avec les organisations (bénévoles) ; promouvoir la participation des personnes âgées et des personnes handicapées (ODD 1, 3) ; accompagner les gens vers le travail (ODD 8)
- Promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers et éviter la division, également à travers la politique spatiale et du logement (ODD 11)
- Rendre les espaces publics inclusifs par, entre autres, des lieux de rencontre, des lieux de repos, des trottoirs accessibles
- Rendre le sport, la culture et l'art largement accessibles (ODD 11.3)
- Lutte contre la ségrégation dans l'éducation, avec une attention particulière aux ménages à faible revenu et aux personnes issues de l'immigration (ODD 4)
- Maintenir les bibliothèques au niveau du quartier
- Promouvoir la participation des jeunes, des minorités et des groupes vulnérables aux activités de la commune et du conseil municipal
- Combattre la discrimination, l'intimidation et la violence contre les minorités à travers la diversité locale, les minorités et les politiques LGBT (i) et prendre des mesures positives (ODD 16)
- Stimuler la diversité culturelle, également dans votre propre organisation
- Bon hébergement (d'urgence) pour les réfugiés
- Logement adéquat et accompagnement à l'intégration, formation (complémentaire), santé et participation des titulaires de permis

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Offrir une marge physique et financière à l'initiative sociale (citoyenne) de la communauté
- Mener un dialogue avec les organisations sociales et religieuses des minorités (ethniques)
- Devenir une municipalité prêtant attention à la démenche
- Organiser des événements positifs sur la citoyenneté mondiale et la diversité (culturelle)
- Exemple : devenir Municipalité Arc-en-ciel
- Pactes Urbains **Inclusieve Stad et Eenvoudig Maatwerk** « Ville inclusive et Sur Mesure Simple »
- Achats socialement responsables, voir le **Plan d'action** Faire des achats socialement responsables & ODD de la municipalité d'Utrecht

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ DE NOORDENVELD

La municipalité de NoordenVELD associe son programme d'inclusion ODD 10. En collaboration avec les résidents, les experts pratiques, les bénévoles, les entrepreneurs et les institutions, la municipalité s'engage à faire en sorte que chacun, dans tous les domaines de la vie, puisse participer de manière indépendante et sur un pied d'égalité. **En savoir plus.**

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉILIENTS ET DURABLES

Objectifs les plus pertinents

- 11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- 11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Nouvel Agenda Urbain des Nations Unies - Habitat
- Lois et règlements concernant la vie et le logement
- Politique locale du logement
- Dispositions politiques et financières pour le logement abordable, le logement protégé pour les groupes vulnérables, les combinaisons logement-soins et l'aide sociale, le logement des travailleurs migrants
- Programmes de subventions pour un logement 'pour la vie' et durable
- Programme ELENA de la CE
- Directive européenne « Véhicules propres »
- Politique et programmes pour la sécurité routière et pour rendre les transports et les infrastructures plus durables ; procédures d'appel d'offres pour les transports publics
- Convention des Nations Unies sur le handicap
- Pactes Verts
- **Charte de Leipzig**
- HABITAT III des Nations Unies : **Nouvel Agenda Urbain**



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- **Une offre variée et diversifiée de logements adaptés et abordables pour tous les groupes cibles et de revenus**
- Préservation et nouvelle construction de logements sociaux (locatifs) suffisants dans tous les quartiers, y compris le centre-ville
- Durabilité énergétique du parc de logements, luttant ainsi contre la précarité énergétique (ODD 7)
- Prendre en compte pour les constructions neuves de la qualité de l'espace public, la résilience climatique, une bonne connexion aux transports en commun, l'accessibilité des installations quotidiennes
- **Installations de vie protégée et assistée**
- Politique active de lutte contre le sans-abrisme (ODD 1)
- Entretien des installations dans les villages et les zones à faible densité de population, maintenir les villages vivables et accessibles, travailler avec les groupes d'intérêt villageois sur les communautés vitales

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- **Mettre l'inclusivité au cœur de la vision et des projets de logement**
- Accent sur la qualité de vie et le bien-être dans l'aménagement du territoire et la (re) conception
- Agir contre les « marchands de sommeil »
- Faciliter les formes de vie et soins innovantes (ODD 3)
- Porter l'allocation logement à l'attention des personnes y ayant droit (ODD 1)
- Prêts (développement durable) pour les personnes débutant sur le marché (ODD 10)
- Promouvoir l'utilisation des transports publics grâce à des systèmes multimodaux, des P&R, des parkings & vélos, un parking à vélos

- Promouvoir le fait de conduire sans émissions grâce aux infrastructures de recharge ; encourager l'utilisation de voitures électriques partagées (ODD 7)
- Plan stratégique de sécurité routière basé sur l'analyse des risques
- Aménagement sécuritaire des rues avec priorité pour les piétons et les cyclistes ; mesures de limitation de vitesse ; centre-ville et villages sans voiture ; construction de pistes cyclables rapides (ODD 3)
- **Mise en place des transports publics pour les personnes à mobilité réduite (ODD 10)**
- Transport public sur mesure, transport de groupe cible
- Rendre sa propre flotte plus durable et conclure accords de performance avec fournisseurs municipaux

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Mettre en place des zones vertes ; zones zéro émission pour les fourgonnettes et les camions ; différenciation des frais de stationnement
- Lors de l'appel d'offres pour le transport du groupe cible, prêter attention aux conditions d'emploi équitables pour les conducteurs (ODD 8) et à la durabilité

ODD 11 LA SUITE

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Objectifs les plus pertinents

- 11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- 11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- 11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- **Cadre de référence de la ville durable européenne**
- Agenda urbain pour l'Union européenne
- Programme de la CE ELENA
- **LEADER/POP3**
- Convention européenne du paysage
- Natura 2000
- Traités de l'UNESCO
- Agenda 21 pour la Culture
- Convention des Nations Unies sur le handicap
- Convention européenne des maires
- Législation et politique d'aménagement du territoire ; visions et réglementations environnementales
- Loi sur le patrimoine
- Natura 2000 et réseau nature plus large
- Politique de durabilité urbaine
- Pactes urbains, Pactes verts, Pactes régionaux
- Programmes Air propre, cadre de vie sain
- **TEEB city tool** « Outil pour la ville, TEEB : The Economics of Ecosystems and Biodiversity. Le TEEB vise à reconnaître et définir la valeur des services écosystémiques et de la biodiversité. »



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Relier l'engagement à un milieu de vie sûr, durable et sain avec une attention à l'inclusivité ; travail axé sur le territoire, avec les résidents
- **Assurer une participation précoce et significative des résidents et des parties prenantes à la formulation des plans et des initiatives (ODD 10, 16)**
- **Des zones publiques, des trottoirs, des bâtiments, des zones de loisirs, des parcs (par exemple le parc municipal de Bois-le-Duc) et patrimoine culturel accessibles pour tous**
- Protection et mise en valeur des paysages, des villages et des villes d'un grand intérêt
- Garder les quartiers et les centres habitables et accessibles, par exemple en mélangeant les fonctions ; lutter contre la vacance et la détérioration, également dans les zones rurales
- Protection du patrimoine matériel et immatériel par la culture locale et la politique du patrimoine
- Collaborer avec les habitants à l'écologisation et au dépaquetage ; offrir des espaces verts, de la nature urbaine et des parcs bien répartis dans les quartiers (ODD 3, 13, 15)
- Surveillance de et mesures pour la qualité de l'air, notamment autour des routes et dans les zones les plus polluées (ODD 3)
- Aménagement robuste à l'eau avec qualité spatiale (ODD 13)
- Lutte contre les nuisances sonores et autres formes de nuisances
- Bords verts de la ville, connexion scénique et écologique entre l'environnement bâti et la campagne
- Donner une portée physique, juridique et fiscale aux initiatives des habitants et coopératives (ODD 16)
- Elaborer un cadre de participation clair pour l'implication des parties prenantes dans la politique environnementale (ODD 16)
- Réaménager le patrimoine culturel pour vivre ou travailler ; lutter contre la dégradation du paysage par l'expansion, la vacance, les centres de distribution XL, etc.
- Appliquer une analyse des coûts-avantages sociaux dans la planification et le développement
- Encourager les initiateurs à concevoir le paysage et la nature inclusivement ; **Pacte Vert Toits Verts**
- Terrains de jeux pour tous et **nature comme espace de jeux**
- Utiliser l'art comme éléments de connexions, tels que **Sharing Arts Society** « Société d'Art de Partage »
- Coopération internationale en matière de développement urbain durable, par exemple dans **DEALS** (ODD 17)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Lors de la rénovation de quartier et des villages vitaux, accorder une attention **particulière aux groupes difficiles à joindre et aux personnes handicapées (ODD 10)**



ODD 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Objectifs les plus pertinents

- 12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

- 12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Pacte Vert pour l'Europe
- Règlement européen REACH « Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques »
- Directive européenne sur le plastique à usage unique
- Plan d'action européen d'Économie Circulaire
- Stratégie européenne pour le plastique dans une économie circulaire
- Objectif UE : 50% de gaspillage alimentaire en moins d'ici 2030
- Politique nationale, cadres et ambitions en matière d'économie circulaire, utilisation efficace des matières premières
- Législation environnementale et règles d'aménagement du territoire
- politique de licence



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Rendre les opérations commerciales municipales plus durables; utiliser des matériaux circulaires non toxiques dans la construction et l'entretien de biens immobiliers, de terrains et de routes et éviter le gaspillage (ODD 9)
- Renforcer les achats durables grâce à une formation complémentaire régulière des acheteurs et une bonne coopération entre les départements
- Stimuler des modèles commerciaux et des lieux de travail innovants et durables ; investir dans des réseaux de connaissances et développer une **stratégie avec les parties prenantes de l'économie circulaire locale** et régionale pour clore les cycles de matières premières au niveau de la zone
Exemple : **Almere, ville circulaire**
- Réduire et réutiliser les déchets dans la municipalité par des campagnes de sensibilisation actives et des installations de collecte facilement accessibles et abordables qui répondent aux besoins des résidents ; combattre les déchets sauvages
- Mesures répressives contre le déversement de déchets (chimiques) ; prévention du déversement de sols pollués, de limon ou de matériaux de construction
- Bien ancrer les quatre principes de la politique environnementale de l'UE dans la politique et les règles environnementales (y compris le principe de précaution)
- Fournir un maximum de défis aux acteurs du marché pour accroître la durabilité et rendre compte de la durabilité par le biais d'appels d'offres ; utiliser des labels de qualité
- Prévenir le gaspillage (alimentaire), par exemple grâce à des accords avec la restauration et les détaillants ; espace d'expérimentation de la valeur des flux résiduels et du compostage (ODD 2)
- **Relier les entreprises de recyclage aux centres d'artisanat circulaires comme lieux de travail pour les personnes éloignées du marché du travail**
Exemple : Point de rassemblement innovant pour le développement durable à Oss, Pays-Bas (ODD 1, 8, 10)
- Promouvoir des itinéraires commerciaux équitables ; devenir une municipalité FairTrade (de commerce équitable), participer aux pactes de responsabilité sociale des entreprises
- Coopération municipale internationale pour le développement urbain durable et la gestion environnementale

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ D'OSS

Quatre étudiants de l'Université des Sciences Appliquées HAS ont été invités à organiser l'événement national « Journée de l'emballage durable » avec l'industrie de l'emballage d'Oss. Les étudiants ont jeté les bases du projet Regional Deal 'Circular Packaging Oss Innovation Programme'. **En savoir plus.**

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Campagnes actives d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur les questions de durabilité locales et mondiales par le biais d'informations publiques, de journées durables, d'un guichet de la durabilité, de plateformes en ligne
- Prêts durables pour le logement circulaire (ODD 11)
- Stimuler la réduction des pesticides chimiques dans l'agriculture et l'horticulture ; mettre en place des zones sans pesticides (ODD 2, 3)

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Objectifs les plus pertinents

- 13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Accord de Paris sur le climat 2015
- **Cadre énergie-climat européen 2021-2030**
- Instrument financier européen pour l'environnement (LIFE)
- Stratégie européenne d'adaptation au climat 2013
- Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
- **Convention des maires Alliance Climatique**
- Législation et accords nationaux sur le climat
- Politique environnementale ou loi sur l'aménagement du territoire
- Législation sur la gestion de l'eau ; Stratégie et plans nationaux et décentralisés d'adaptation au climat
- Plan de crise et de catastrophe (local)



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Effectuer un test de résistance municipal pour les inondations, la sécheresse et la chaleur
- Politiques et programmes visant à rendre la municipalité climatiquement neutre et à l'épreuve du climat (ODD 7, 9, 11)
- Aménagement de l'espace résistant à l'eau en utilisant des systèmes naturels ; Relier les mesures axées sur la zone pour le stockage et le drainage de l'eau avec d'autres tâches et la qualité spatiale. Exemple : projet **De l'espace pour la rivière le Waal à Nimègue** (nouvelle île de la ville, parc fluvial et développement de l'espace naturel combinés avec stockage d'eau) (ODD 6, 9, 11, 15)
- **Sensibiliser les résidents et les entreprises ; ensemble éviter le stress thermique grâce à une végétation attrayante, comme les parcs, les jardins de ville et de façade, les toits verts, les mini-forêts, également dans les quartiers socialement vulnérables**
- Prendre en charge les plans intégrés de crise / catastrophe municipaux ou régionaux (ODD 1, 11) ; stockage d'eau dans les habitations
- Relocalisation des infrastructures vitales ; pas de nouvelle construction dans une zone vulnérable (inondation)
- Contribuer au bon fonctionnement du système sol-eau (ODD 15)
- Préservation des forêts existantes et plantation de nouveaux arbres et éléments paysagers (ODD 15)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Ancrer des objectifs climatiques ambitieux et mesurables pour la commune dans le programme et budget structurel de la politique climatique
- Suivi de l'empreinte CO2 de sa propre organisation
- Rejoindre des partenariats municipaux pour atteindre les objectifs climatiques, tels que l'**Alliance Climatique** ; participer aux initiatives des citoyens et des organisations sociales
- Collaboration et renforcement des capacités dans les pays en développement dans le domaine de l'adaptation au climat

ODD 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs les plus pertinents

- 14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- 14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Directive-cadre européenne sur l'eau
- Directive-cadre stratégie pour le milieu marin
- Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines
- Politique Commune de la Pêche (PCP)
- Pacte Vert pour l'Europe
- Directive européenne sur le plastique à usage unique
- Réseau [KIMO](#)
- Convention Ramsar
- [Natura 2000](#)
- Législation et politique nationales pertinentes sur la gestion côtière ou fluviale, la gestion de l'eau, la pêche
- Loi sur la gestion de l'environnement, politique de la nature
- Politique d'emballage et de déchets sauvages
- Labels [MSC/ASC](#)



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Gestion durable des eaux usées et des eaux usées municipales (ODD 6)
- Contrôler la pollution de l'eau par des mesures de sensibilisation et à la source dans les entreprises de production (ODD 6, 12)
- Règlements environnementaux et installations de collecte pour les ports maritimes et fluviaux
- Protéger le littoral grâce aux règlements de construction et renforcer la plage et la zone des dunes (avec l'état et la province)
- Nettoyage des deltas fluviaux, des plages et de la zone côtière ; Impliquer les étudiants et les entreprises dans ce domaine (ODD 4, 12)

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Plan municipal et actions publiques pour lutter contre les déchets et les microplastiques, en particulier dans les municipalités le long de la côte et des rivières
- Collaboration avec les autres municipalités, mais également au-delà des frontières, tels que via [KIMO](#) (ODD 17)
- « [Juttersgeluk](#) », Action par laquelle les personnes moins bien intégrées dans la société peuvent également contribuer à un environnement propre (ODD 3, 10)
- Pacte Vert [Des plages propres](#)
- Promouvoir une pêche durable ; Pacte Vert [La Pêche pour une mer propre](#)
- Promouvoir les labels [MSC/ASC](#)



PRÉSERVER ET RESTAURER LES **ÉCOSYSTÈMES** TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, ET LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DE LA VIE TERRESTRE

Objectifs les plus pertinents

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

- 15.a. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies et Plan Stratégique
- Stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité (SUEB)
- Directive européenne « Oiseaux » et « Habitats »
- Réseau Natura 2000
- Pacte Vert pour l'Europe
- Directive NEC, < NEC : National Emission Ceilings : Plafonds d'émission nationaux (PEN)>
- directive Nitrates
- Directive-cadre sur l'eau
- Convention européenne du paysage
- Législation, politique et programmes nationaux et décentralisés concernant la protection de la nature, des forêts, des sols, la gestion de l'environnement
- Réseau national de parcs naturels et de sites protégés
- Politique et réglementations environnementales, politique de permis
- Instrument : **Guide de l'environnement Secteur de l'ingénierie durable des sols, des routes et des eaux** qui donne un aperçu de la durabilité et de l'intégrité d'un projet ou d'un développement de zone, en mettant l'accent sur les personnes, la planète et le profit



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Établir une politique municipale pour la préservation et la valorisation du paysage, de la nature et de la biodiversité; réaliser un réseau nature cohérent aux Pays-Bas
- Assurer une protection adéquate des valeurs de la nature et de la qualité du sol, de l'eau et de l'air à travers un plan environnemental, à la fois dans les espaces naturels et au-delà (ODD 3, 11)
- Protéger les paysages importants et les corridors écologiques ; restauration des éléments verts et bleus du paysage, également dans les zones agricoles (ODD 2)
- Protéger la flore et la faune (en danger) et leur habitat ; créer un atlas municipal des espèces
- Évitez les perturbations dues aux vibrations, au son et à la lumière
- En cas de développements majeurs, évaluer de manière indépendante les demandes de permis pour les effets sur la nature ou effectuer une EIE
- Encouragez les initiateurs à construire et à concevoir
- Assurer une compensation rapide et équitable pour la nature perdue là où la conservation n'est pas possible
- Inclure un sol sain comme point d'attention dans toutes les activités ; récupération de la teneur en matière organique des sols
- Préservation des arbres et forêts existants, en particulier des vieux feuillus, et en plantant de nouveaux ; appliquer une gestion forestière respectueuse de la nature et intelligente face au climat
- Combattre les espèces exotiques envahissantes avec des moyens écologiques

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Désigner des zones prioritaires pour le développement de la nature et ne pas y autoriser d'activités qui entrent en conflit avec cet objectif
- Restauration des accotements riches en fleurs et herbes grâce à une gestion écologique et une politique de tonte, entre autres
- Devenir Ville Amie des Abeilles « **Bee friendly city** »
- Offrir une éducation à la nature avec des écoles, des organisations de la nature et du paysage (ODD 4)
- **Soutenir les bénévoles s'engageant pour le paysage et la nature, par exemple avec du matériel ou des semences**
- **Sensibiliser les habitants aux options simples pour promouvoir la biodiversité dans leur propre jardin**
- Pendant les travaux de construction, de développement de projet et d'entretien, prêter attention aux travaux intégrant la nature et à la protection des valeurs naturelles
- Promouvoir une agriculture circulaire intégrant la nature (voir ODD 2.4) ; définir des zones sans pulvérisation (ODD 3)
- Utiliser du bois certifié pour les contrats, **pour éviter la déforestation (ODD 10, 17)**
- Offrir de l'espace pour les mini-forêts et la nature (temporaire) dans les villes, les zones industrielles et les terrains vacants (ODD 9)

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ BAARLE NASSAU

La vision de développement durable de la municipalité de Baarle-Nassau Baarle-Nassau élaborée en 2019 est liée aux ODD. La mairie dispose d'une installation de stockage thermique et l'école communale a été construite de manière durable. Des soirées d'information sur le dégazage naturel ont été organisées comme vision de la transition thermique pour contrer la dégradation des sols et de l'air due à l'industrie du gaz. [En savoir plus.](#)

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

Objectifs les plus pertinents

- 16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.9. D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- **Agenda urbain pour l'Union européenne – Sécurité dans les lieux publics**
- Loi sur les collectivités locales et réglementation locale générale
- Législation et politiques nationales et décentralisées en matière de sécurité, de crime organisé, de traite des êtres humains, de sécurité numérique
- Plans de sécurité intégrés régionaux et municipaux
- Guide pour lutter contre le harcèlement de rue



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Assurer l'ordre public et la sécurité ; contrer les nuisances ; engagement pour la prévention
- Déploiement de résidents dans le quartier (ex : prévention de quartier)
- Supervision et application efficaces
- **Garantir la sécurité dans la rue pour les femmes et les filles « Safe Streets » ; proposer un hébergement sûr**
- Achats socialement responsables, en tenant compte des conditions de travail dans les pays de production, en particulier pour les femmes et les enfants
- Réduire le trafic et l'abus de drogue, également par des mesures physiques telles que la fermeture des zones à haut risque; prévention de la production illégale
- Renforcer les capacités de la police et des forces de l'ordre
- Élaborer une politique locale d'intégrité et de résilience contre les conflits d'intérêts et la corruption
- Renforcer la résilience des administrateurs face aux menaces

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Lier les tâches de sécurité à la chaîne de soins et proposer **une aide en temps voulu aux personnes désorientées**
- Sensibilisation et approche administrative à la sécurité numérique
- Prise en charge des victimes de la traite des êtres humains

EXEMPLE PRATIQUE : MUNICIPALITÉ DE LA HAYE

Alors que de nombreux habitants éprouvent des difficultés à comprendre ou à accéder aux services juridiques, la municipalité de La Haye tente de surmonter cet obstacle pour promouvoir un système de justice inclusif. Des recherches sont menées pour trouver des solutions d'accès aux services juridiques pour tous les résidents.

En savoir plus.

ODD 16 LA SUITE

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER **L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE** JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

Objectifs les plus pertinents

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Règlement européen sur la protection des données (RGPD)
- Loi sur les collectivités locales
- Décision du budget et de la responsabilité provinces et municipalités
- Cadres nationaux et décentralisés pour la transparence administrative, le renforcement de la démocratie locale et la participation et la codécision des citoyens, élections locales
- Lois et règlements concernant la numérisation de la gouvernance et l'accessibilité numérique, la sécurité numérique, la protection des données à caractère personnel



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Comblent le fossé entre le gouvernement et les résidents en impliquant systématiquement les résidents dans les décisions les concernant ; **effort supplémentaire pour les jeunes, les personnes âgées et les groupes « difficiles à atteindre » (ODD 10)**
- Renforcer l'attitude de service et d'apprentissage en visitant activement les quartiers et en réalisant des enquêtes de satisfaction ; travail à partir de missions
- Assurer une coopération efficace entre les départements au sein de sa propre organisation et avec d'autres organisations et couches administratives
- Fournir une politique et des structures claires pour la participation à la prise de décision et à la mise en œuvre
- Se connecter et céder la place à l'initiative (durable) de la société
- Participation à une coopération inter administrative équivalente (régionale) ; impliquer le conseil municipal
- Fournir des bureaux de vote facilement accessibles (ODD 10)
- Rendre publics les résultats et les coûts grâce à un cycle budgétaire transparent
- **Informé de manière proactive les citoyens dans un langage compréhensible**
- Améliorer l'accès numérique à l'information, **s'assurer que chacun puisse participer à une société numérique (ODD 10)**
- En tant que processeur de données majeur, protégez activement la vie privée des citoyens ; trouver un bon équilibre avec la liaison de données pour les tâches de sécurité et de soins

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Expérimenter avec les budgets des citoyens et les budgets des quartiers
- Offrir une marge d'initiative citoyenne en créant des zones d'expérimentation à faible régulation
- Enregistrer le Droit de contestation et le Droit d'enchérir des citoyens dans la réglementation locale
- Empêcher les applications numériques dans le contexte de la « ville / société intelligente » de violer la vie privée des citoyens



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE REVITALISER

Objectifs les plus pertinents

- 17.4. Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
- 17.16. Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- 17.17. Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
- 17.19. D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Législation, cadres, programmes et instruments (inter)nationaux pertinents

- Nouvel Agenda Urbain Habitat des Nations Unies
- Agenda urbain pour l'Union européenne
- EU INTERREG
- Pactes Verts, Pactes Urbains, Pactes régionaux
- Partenariats internationaux tels que CGLU / CCRE, ICLEI, Convention des maires, C40, Delta Cities, Citta Slow, etc. jumelage de villes « CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis / CCRE : Conseil des Communes et Régions d'Europe / ICLEI : International Council for Local Environmental Initiatives (Conseil International pour les initiatives écologiques locales) »
- Programmes de coopération municipale internationale
- Agenda 2030 des Nations Unies
- Cadre de l'OCDE
- Cohérence des politiques pour le développement durable et pour les **ODD**
- Pacte Vert pour l'Europe
- Programme de développement durable local avec des objectifs mesurables et des voies de transition claires
- Directives municipales et exemples tels que VNG et VVSG : **voir exemple**
- Règles d'achat et d'appel d'offres socialement responsables ISO 26.000
- Suivi périodique de sa propre politique de développement durable et rendre des comptes par le biais de rapports municipaux sur la durabilité
- Utiliser l'analyse comparative avec d'autres municipalités comme base pour un déploiement amélioré



COMMENT LES MUNICIPALITÉS PEUVENT CONTRIBUER AUX OBJECTIFS PAR LEURS TÂCHES, RÔLES ET OPÉRATION

- Rassembler les personnes et les ressources issues de partenariats locaux, régionaux, intergouvernementaux et autres
- Fonds municipal de durabilité, subventions à l'innovation ; connecter les gens, les connaissances et l'argent. Voir exemple : **interventions durables dans la municipalité d'Eindhoven** ; créer des lieux de rencontre
- Collaboration au sein et entre les services municipaux,
- **Parler aux résidents / organisations de leur définition des partenariats**
- Promouvoir activement la coopération entre et avec les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement, les entreprises et les résidents, soutenir les initiatives des autres
- Ancrer la durabilité dans le collège et les structures officielles avec des responsabilités claires
- Intégrer les ODD dans le budget programme, la politique et la mise en œuvre
- Demander aux fonctionnaires ou membres du conseil de devenir ambassadeur des ODD, comme à Rheden et Utrecht
- Assurer un développement durable dans la politique environnementale
- Travailler de manière interdisciplinaire et ciblée, par exemple en abordant les achats durables de manière intégrée avec tous les départements
- La durabilité dans le cadre de la politique de formation et de communication
- Intégrer les valeurs publiques dans la politique immobilière

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Organiser des concours, des défis, des prix de durabilité
 - Mettre la RSE à l'agenda de la commune ; attirer l'attention sur les personnes et l'environnement et les ODD dans les missions commerciales
 - Rejoindre les campagnes Global Goals d'organisations coupoles nationales de municipalités, telles que VNG aux Pays-Bas et VVSG en Flandre ; stimuler le dialogue sur les ODD
 - Échange de connaissances, renforcement des capacités (administratives) des gouvernements partenaires dans les pays en développement et en transition ; offrir une expérience d'apprentissage aux jeunes fonctionnaires des pays à revenu faible et intermédiaire
- Exemple : **programme Talent for Governance de l'Académie de La Haye**

EXEMPLE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE :

- Rejoindre les principes Fair Trade ; utilisation des labels de qualité appliquer ISO 26.000
- **Examiner systématiquement les réglementations et les décisions pour les effets ailleurs dans le monde et sur les générations futures, appliquer un ACA ; banque et investissement durables**
- Suivi périodique de sa propre politique de développement durable et rendre des comptes par le biais de rapports municipaux sur la durabilité
- Utiliser l'analyse comparative avec d'autres municipalités comme base pour un déploiement amélioré

COLOPHON

Texte : Ellen van Reesch, Eline Vermeer
Conception : Bertine Colsen, avec l'aimable autorisation de CGLU
Traduit du néerlandais par : Textwerk
Développement de versions internationales : Claudia de Laaf
© VNG International, 2021



Avec le soutien de la Commission Européenne



« Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication n'implique pas automatiquement l'approbation de la Commission; cela reste la responsabilité des auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation du contenu. »

CONTACT

globalgoals@vng.nl
+31 70 373 84 01

Suivez-nous :

www.vng.nl/gemeenten4globalgoals

 @G4GlobalGoals



« Les Objectifs de Développement sont une partie essentielle d'Oss. Nous ne parlons pas des buts qui sont à l'abri, loin de là, c'est sur l'ici et maintenant statuant conformément à un monde durable. »

Wobine Buijs-Glaudemans, maire d'Oss.

VNG International
Organisation pour la coopération
internationale de l'Association des
municipalités néerlandaises

Nassaulaan 12
Boîte Postale 30435
2500 GK La Haye
+31 70 373 84 01
vng-international@vng.nl

2021

vng-international.nl